

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019**

Le seize décembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

**Etaient présents :** M.M. Michel LAHUEC, Xavier JODOCIUS, Marcel STEPHAN, Marie-France HELIAS, Gilberte LE NAOUR, Isabelle QUERE, Annick JACQ, Yves CORROLLER, Jean-François DANIEL, Monique HELORET, Camille LE BRETON, Patrick COUSTANS, Martine MORIN, Laurence SIOHAN, Caroline GERMOND

**Absent excusé :** M. René GLO

**Secrétaire de séance :** M. Yves CORROLLER

\*\*\*\*\*

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

**2 – CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE POUR 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les contrats proposés par GROUPAMA pour l'ensemble des risques à assurer, pour l'année 2020.

	Cotisations 2020
Flotte automobile	1399,50 € TTC
Assurance des bâtiments, biens mobiliers, bris de matériel. Responsabilité générale de la commune. Assurance juridique de la commune. Protection juridique des élus et des agents.	6 464,30 € TTC
Garantie multirisque tous accidents pour les élus et le personnel utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leur mandat ou au service de la commune.	276,03 € TTC

Assurance du personnel des collectivités	Agents CNRACL/franchise de 20 jours/taux de cotisation = 5,30% TTC Agents IRCANTEC/franchise de 20 jours/taux de cotisation = 1,08% TTC
--	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**D'AUTORISER** le Maire à signer les contrats d'assurance pour l'année 2020 avec GROUPAMA, pour l'ensemble des risques à couvrir.

### **3 - CONVENTION POUR LA GESTION DES ANIMAUX ERRANTS**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le contrat proposé par la Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales (SACPA) pour la gestion des animaux errants : capture des animaux divagant sur la voie publique et gestion de la fourrière. Ce contrat prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est annuel et reconductible 3 fois.

La cotisation pour l'année 2020 s'élève à 0,802 € HT par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**D'AUTORISER** le Maire à signer le contrat présenté ci-dessus avec la société SACPA.

### **4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

<b>Association</b>	<b>Subvention 2019(€)</b>
Association des parents d'élèves	3 300
Association sportive du golf de l'Odet (green de l'espoir)	200

Madame Caroline GERMOND, Présidente de l'APE ne prend pas part au vote de la subvention accordée à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants,

**D'ACCORDER** les subventions proposées ci-dessus.

### **5 - DOTATIONS SCOLAIRES 2020**

Les dotations scolaires proposées pour l'année 2020 sont les suivantes :

<b>Dotations scolaires 2020 (montant par élève présent à la rentrée scolaire 2019/2020)</b>	
Fournitures scolaires	43,29 € x 147 = <b>6 363,63 €</b>
Livres	500 € pour les livres de bibliothèque
Sorties scolaires	20 € x 147 = <b>2 940 €</b>
Arbre de Noël	9 € x 147 = <b>1 323 €</b>
<b>Total</b>	<b>11 126,63 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** les dotations scolaires présentées ci-dessus, pour l'année 2020.

### **6 - TARIFS COMMUNAUX 2020**

Il est proposé de reconduire les tarifs suivants pour l'année 2020.

<b>Tarifs communaux 2020</b>	
Droit de place	29,25€
Location d'une table	1,80€
Location d'un banc	1,25€
Location d'une chaise	0,30€
Livraison forfait aller-retour	58,50€
Badge de la salle socioculturelle	50,00€
Droit d'accrochage pour le salon des arts	16,00€

<b>CIMETIERE</b>		
<b>Type de concession</b>	<b>Durée de la concession</b>	<b>Tarifs 2020</b>
Columbarium	10 ans	374,55€
Columbarium	30 ans	1 192,25€
Tombe 2m <sup>2</sup>	10 ans	132,95€
Tombe 2m <sup>2</sup>	30 ans	438,90€
Tombe 4 m <sup>2</sup>	10 ans	263,75€
Tombe 4 m <sup>2</sup>	30 ans	822,95€
Mini concession/cavurne	10 ans	252,25 €
Mini concession/cavurne	30 ans	857,65 €
Mise à disposition du caveau	2 mois	126,60€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ADOpte** les tarifs communaux présentés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de cette collectivité ou établissement.

Afin de permettre un avancement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs :

Création de poste à compter du 01/01/2020	Suppression de poste à compter du 01/01/2020
1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 25 heures hebdomadaires	1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 25 heures hebdomadaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,  
**DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme présenté ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **8 - DECISIONS DU MAIRE**

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération en date du 30 mars 2014 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises du 15 novembre 2019 au 16 décembre 2019.

#### Délivrance des concessions dans le cimetière

- Délivrance de la concession n° 164 pour une durée de 10 ans.
- Délivrance de la concession n° 179 pour une durée de 10 ans.
- Délivrance de la concession n° 180 pour une durée de 10 ans.
- Délivrance de la concession n° 182 pour une durée de 10 ans.
- Délivrance de la concession n° 184 pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

## 9 - INFORMATIONS DIVERSES

- Vœux de la municipalité : vendredi 17 janvier à 19h00.
- Environ 8 tonnes de denrées alimentaires ont été collectées dans le canton de Fouesnant au profit de la Banque Alimentaire.
- 1600 € de dons ont été collectés au profit du Téléthon.

La séance est levée à 21 heures 16.

Le Maire,  
Michel LAHUEC

